

au secteur industriel américain), arrêtée par la Commission du commerce international des États-Unis; une décision provisoire à propos du subventionnement, arrêtée par le département du Commerce; une décision finale relativement au subventionnement, arrêtée par ce département; enfin, une décision finale quant à l'existence d'un préjudice, arrêtée par la Commission du commerce international.

L'exigence de cautionnement provisoire imposée en vertu de la Section 301 a été levée le 12 mars 1992, date à laquelle les États-Unis ont rendu une décision provisoire en matière de subventionnement dans le cadre de l'enquête sur l'éventuelle application de droits compensateurs. Le 13 juillet 1992, les États-Unis ont achevé leur enquête et imposé un droit compensateur de 6,51 p. 100 sur les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada. Le gouvernement du Canada, les provinces et le secteur industriel canadien ont soumis cette mesure à un groupe spécial binational d'examen, aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE); les conclusions de ces groupes spéciaux binationaux ont force obligatoire pour les parties. En outre, le Canada a contesté devant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) la mesure prise par les États-Unis en vertu de la Section 301 et l'ouverture d'une enquête en vue de l'éventuelle application de droits compensateurs.

#### **L'INDUSTRIE CANADIENNE DU BOIS D'OEUVRE**

L'industrie forestière est l'une des plus importantes du Canada. Elle comptait près de 300 000 travailleurs en 1992 et elle a contribué 17,5 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du pays en 1991. Pour ce qui est de la valeur de ses exportations, l'industrie forestière canadienne représente le premier secteur industriel en importance du Canada. Quelque 350 collectivités réparties dans l'ensemble du pays sont tributaires du secteur forestier.

L'industrie du bois d'oeuvre constitue un volet important du secteur forestier canadien. Elle a représenté 19 p. 100 des emplois dans le secteur forestier en 1990. Le Canada est l'un des plus grands producteurs de bois d'oeuvre au monde. En 1991, notre pays a été à l'origine de 16 p. 100 de la production mondiale totale de bois d'oeuvre, n'étant devancé que par les États-Unis (24 p. 100) et l'ex-Union soviétique (19 p. 100). Sur le plan national, la Colombie-Britannique domine la production de bois d'oeuvre, sa part s'élevant à 61 p. 100 de la production totale (en volume) en 1991. Le deuxième rang appartient au Québec, dont la production, en volume, a correspondu à 17 p. 100 du total.